



19 janvier 1989

CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-troisième session

Point 6.2 de l'ordre du jour

LUTTE CONTRE LE PALUDISME

(Projet de résolution proposé par le Dr K. J. Bart,  
le Professeur L. O. Kallings et le Dr H. Ntaba)



Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution WHA38.24;

Notant que la situation mondiale en ce qui concerne le paludisme continue à se détériorer, entravant de façon croissante au développement socio-économique et compromettant l'état général de santé des populations, notamment dans les régions du monde les moins avancées;

Profondément préoccupé de l'apparition récente de vastes épidémies qui ont fait de nombreux morts dans plusieurs pays, notamment en Afrique;

Egalement préoccupé par l'intensification actuelle de l'exploitation des ressources naturelles, qui a pour effet d'aggraver sérieusement la situation du paludisme;

Tenant compte de l'extension et de l'intensification rapides de la résistance des parasites aux antipaludiques, ainsi que des problèmes croissants liés à la lutte contre les vecteurs du paludisme;

Reconnaissant qu'il n'est pas réaliste d'espérer pouvoir disposer d'un vaccin contre le paludisme dans l'avenir immédiat et que, même si un vaccin était mis au point, il faudrait encore des recherches considérables pour en faire un instrument opérationnel;

Reconnaissant que les gouvernements des pays impaludés se heurtent à de grandes difficultés lorsqu'ils veulent procéder aux réajustements organisationnels voulus pour mettre en oeuvre la stratégie antipaludique et pour se doter de services suffisamment souples, capables de faire face aux graves problèmes nouveaux;

Conscient du fait que, parmi les principaux problèmes que pose la lutte contre le paludisme, figurent, dans bien des pays, le manque de spécialistes aptes à planifier les interventions appropriées et à en guider l'exécution, et l'incapacité des services généraux de santé à prendre une part suffisamment active à la lutte antipaludique ou à affronter des épidémies de grande envergure;

Inquiet de l'insuffisance des fonds pour l'appui aux activités de lutte antipaludique au niveau des pays, pour la validation, la synthèse et la diffusion des expériences nouvelles et pour la recherche opérationnelle visant à identifier et résoudre les problèmes posés par cette lutte;

1. AFFIRME que la lutte antipaludique doit rester une priorité mondiale majeure, indispensable à la réalisation de la santé pour tous et des objectifs des programmes pour la survie des enfants;

CONFIDENTIAL

